

Plan de Prévention des Risques Technologiques des établissements Géosel et Géométhane Manosque

Enjeux

Communes de Dauphin, Manosque, Saint-Maime, Saint-Martin-les-Eaux, Villemus et Volx

Typologie du bâti :

- Etablissement recevant du public
- Habitat individuel
- Bâtiment d'élevage
- Bâtiment Géosel
- Bâtiment Géométhane
- Bâtiment inoccupé (garage, hangar, ruine)
- Bâtiment hors zone d'exposition aux risques

Infrastructures de transport et Equipements d'intérêt général :

- Sentier
- Chemin
- Route secondaire
- Ligne électrique haute tension
- Réseau hydrographique
- Centrale électrique haute tension
- Enjeu patrimonial
- Parking

Eléments de repérage

- Sites Géosel et Géométhane
- Limite communale
- Périmètre d'exposition aux risques
- Code identification des enjeux (cf rapport)

Approuvé par arrêté préfectoral n° 2019-309-012 du 5 novembre 2019
 Réalisation : Alp'Géorisques Version : 2 Echelle : 1 / 5000
 Date édition : Novembre 2019



COMMUNE DE SAINT-MARTIN-LES-EAUX

COMMUNE DE VOLX

COMMUNE DE VILLEMUS

COMMUNE DE MANOSQUE

